



NAO du 6 mars 2018

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Les OS déclarées représentatives à l'échelle de la branche Pôle emploi rappellent leur attachement à un dialogue social constructif, à la pratique contractuelle qui a su faire progresser les droits collectifs des salariés.

Alors que nous sommes convoqués ce jour en Négociations Annuelles Obligatoires, la Direction Générale reconnaît les efforts du personnel à travers les indicateurs de Pôle emploi qui sont très satisfaisants. Pour autant, elle ose justifier la non augmentation générale des salaires par « l'effort budgétaire consenti » (3,5 millions d'€ pour 1 an) pour compenser la perte de pouvoir d'achat liée à l'augmentation de la CSG.

Face au refus catégorique de la Direction générale de discuter de l'augmentation de la valeur du point et de la partie fixe de nos salaires, nos organisations unanimes ont décidé de quitter la séance.

Le 6 mars 2018